

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 juillet 2023

---

Effectif légal du Conseil Municipal : onze. Présents : 10  
L'an deux mil vingt-trois, le 4 juillet à vingt heures trente, s'est réuni le Conseil Municipal.

### Étaient présents :

M. MAGNIN Didier - M. PAGET Olivier - M. CECH Franck - M. LEGAY Olivier - M. TATIBOUËT Bruno -  
M. GIRINAL Jean Marc - Mme GAUTHEROT Annick - Mme GUENOT Lucienne - Mme SMEDLEY  
Marie-Hélène - Mme SOClé Mathilde

Absent excusé : M. André AURIERE

Date de convocation : 28 juin 2023

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Didier MAGNIN, Maire.

GUENOT Lucienne a été élu secrétaire.

### 1/ Présentation et approbation du compte-rendu du conseil municipal du 31 mai 2023 :

Après lecture par le Maire du projet de compte-rendu du conseil municipal en date du 31 mai 2023 et en l'absence de remarques, le conseil municipal valide le projet présenté par le Maire.

### 2/ Rapport étude d'impact

Le Maire informe le conseil que le Conseiller aux Décideurs locaux à rendu son rapport de l'étude d'impact de la commune. Il en fait la lecture et sollicite l'avis du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le rapport d'étude d'impact reçu par le Conseiller aux Décideurs Locaux et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à cette approbation.

### 3/ Syndicat de voirie :

Le Maire rappelle au conseil, qu'une réunion sur la dissolution du syndicat de voirie a eu lieu en préfecture le 12 juin. Il explique que des propositions ont été faites par le représentant de l'état pour les collectivités membres notamment la dissolution du syndicat avec une répartition de l'actif et du passif aux communes membres, y compris la reprise du personnel. ( création d'un nouveau poste ou paiement de salaire de l'employé jusqu'à son départ en retraite).

Une nouvelle réunion aura lieu en septembre à la préfecture.

### 4 / Substitution de la commune pour l'abattage d'arbre dangereux :

Le Maire explique que des arbres situés sur la parcelle ZB 34 menacent de tomber sur la RN57. Ces arbres représentent un danger imminent pour les usagers de la route et pourraient avoir des conséquences dramatique en cas de chute.

Il explique qu'après des recherches sur l'identité du propriétaire de cette parcelle, une lettre suivie à été envoyée à celle-ci ainsi qu'une lettre en recommandé avec Accusé de réception pour lui en

informer et la mettre en demeure de réaliser l'élagage de ces arbres. Cependant, ces courriers sont restés sans réponse.

Il rapporte que face à la situation dangereuse, une entreprise a été sollicitée par la commune afin d'établir un devis pour l'élagage de ces arbres. L'entreprise HOLZINGER propose une prestation à 3330 €.

Le Maire propose de faire la demande de remboursement de ces frais d'élagage au propriétaire de cette parcelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- valide le devis de la société HOLZINGER pour un montant de 3330,00 € TTC,
- valide la proposition du Maire de demander le remboursement des frais au propriétaire,
- autorise le Maire à signer tous les documents afférents à cette décision.

#### **5 / Sécurité alarme et incendie:**

Le Maire présente au Conseil, un devis pour la sécurité alarme et incendie (type 4) pour la salle des fêtes et la mairie de la société DUMONT SECURITE,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents demande à ce que soit sollicité une autre entreprise afin d'avoir plusieurs devis à comparer.

#### **6 / Questions diverses,**

- Le méchoui aura lieu le 27 août 2023

- Mr HURTER Albert demande l'autorisation au Conseil Municipal de poser un miroir à ses frais sur le domaine communal en face du 11 grande rue. Le Conseil accepte cette demande.

-Le Maire informe le Conseil de l'achat d'un nouveau tracteur pour l'entretien de la commune.

- Le résultat du recensement 2023 fait apparaître que Buthiers à une population légale de 324 habitants pour 161 foyers.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôt la séance.

Le Maire, Didier MAGNIN

